

A tous les collaborateurs bénéficiaires

175 years "Stock grant" Generali

Lugano, 28 janvier 2019
AS/kc

Déclaration fiscale pour l'année 2018

Chers et chères collègues,

cette année aussi nous désirons vous rappeler que les 49 actions remises gratuitement le 13 décembre 2007 par les Assurances Generali S.p.A. (numéro du titre: 566030), à l'occasion du 175^e anniversaire de la constitution de la Société et respectivement, la nouvelle action (une), reçue comme dividende courant juin 2009, - si détenues à la date du 31 décembre 2018 - doivent être indiquées dans la *liste des titres et autres allocations en capital* de votre déclaration fiscale et contribuerons à la détermination du montant imposable.

Leur valeur fiscale correspond à **CHF 16.44** (contrevaleur de EUR 14.60 environ) par action, de ce fait, la valeur totale des **50 actions Assurances Generali** reçues, se monte à **CHF 822.00** (contrevaleur de EUR 730.00, environ, au change de EUR/CHF 1.1269).

En ce qui concerne le revenu de la substance mobilière, entre en ligne de compte, toujours pour la déclaration de l'année 2018, le dividende reçu ainsi constitué:

- dividende au comptant distribué au 23.05.2018 pour 50 actions Assurances Generali
EUR 42.50 brut, équivalent à une contrevaleur brute de CHF 49.45
(montant brut unitaire EUR 0.85)
- le dividende sur 50 actions Assurances Generali est soumis à l'impôt à la source italienne de 26% et l'impôt à la source non-récupérable montant de CHF 7.41 est équivalent au 15% du dividende brut.

Avec nos meilleures salutations.

EFG Bank AG

Antonella Spaggiari
Head of HR Management



Paolo Casanova
Tax Reporting & Services